



LA QUESTION DU PARRAIN

“ Peut-on rendre visite à son/sa
filleul/e aux Philippines ? ”



Parrainer un enfant à des milliers de kilomètres de chez soi peut être frustrant. Au fil des lettres et des rapports, vous voyez votre filleul/e grandir et mûrir sans pourtant l'avoir jamais rencontré/e. Et puis un jour, vous sautez le pas, c'est décidé, vous allez rendre visite à votre filleul/e !

Les Philippines sont une destination lointaine et coûteuse mais si l'occasion se présente, sachez que vous êtes les bienvenus. Toute l'équipe de CAMELEON ainsi que votre filleul/e et sa famille feront en sorte d'organiser pour vous un séjour haut en émotions !



QUAND ? Vous pouvez rendre visite à votre filleul/e tout au long de l'année. La seule période peu propice est celle de Noël : le personnel est en majorité en congé et la plupart des enfants partent dans leur famille. Les week-ends sont de bons moments pour visiter votre filleul/e, car n'ayant pas d'école, il/elle est beaucoup plus disponible, de même pendant les vacances d'été en avril-mai.

COMBIEN DE TEMPS ? Nous conseillons un séjour de 3 ou 4 jours maximum.

QUE VAIS-JE FAIRE AVEC MON/MA FILLEUL/E ? Votre rencontre avec votre filleul/e est supervisée par une employée de CAMELEON pour faciliter les échanges. Vous aurez l'occasion de partager avec elle un repas, de rencontrer sa famille et peut-être de visiter son école. Vous pourrez également l'emmener dans les centres commerciaux, parcs, restaurants, etc toujours accompagné(e)s par un membre du personnel.

COMMENT ? Pour tous les renseignements pratiques, contactez le bureau parisien par téléphone 01 43 22 35 92 ou par email. Nous serons ravis de vous aider à organiser votre séjour aux Philippines.

**Cliquez sur l'image pour retrouver le témoignage vidéo d'Emmanuel,
parti à la rencontre de sa filleule qu'il parraine depuis 2005 !**



.....
Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la Responsable parrainage de CAMELEON
au 01 43 22 35 92 ou parrainages@cameleon-association.org ou consultez la FAQ parrainage en cliquant [ICI](#)